

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03164

Numéro SIREN : 752 788 885

Nom ou dénomination : LE DECK

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt 28629

LE DECK
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : 1, Rue d'Enghien
33000 BORDEAUX
752 788 885 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 24 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 juin,
A 14 heures,

La société G.T.I. Groupe Triangle Investissements, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 250 000 €, ayant son siège social 1 Rue d'Enghien - 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 351 343 116 RCS BORDEAUX.

Représentée par sa Présidente, Madame Nicole TIENPONT,

Associée unique de la société LE DECK,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la SAS Groupe Triangle Investissements, représentée par sa présidente, Madame Nicole TIENPONT, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

4

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 105 689 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	105 689 €
Absorption des pertes antérieures	68 262 €
Le compte « Report à Nouveau » devenant nul.	-----
Solde	37 427 €

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 40 853 €.

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SAS G.T.I. Groupe Triangle Investissements,
Représentée par sa présidente,
Madame Nicole TIENPONT.

Certifie Conforme,
la Présidente

